

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2060

24 août 2013

SOMMAIRE

A.A.A. Long Only Fund	98841	MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à	
AM Global Holding Bis	98841	r.l.	98840
Climate Change Capital Carbon Fund II S.à		MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	
r.l.	98880	98838
Cornwall Estate S.A.	98842	Movilliat Terrains S.A.	98837
DeKalb Investments S.A.	98842	Murdelux S.à r.l.	98838
Demelux S.à r.l.	98880	MVS Holding S.A.	98839
Demelux S.à r.l.	98880	NapCo S.à r.l.	98840
East West Trading & Management S.à r.l.		Nashville S.à r.l.	98840
.....	98880	New Dimension Content SA	98837
EIM Holding Luxembourg S.A.	98880	New Dimension Tech S.A.	98839
EIM Luxembourg S.A.	98880	Novacap Luxembourg	98840
Epsilon Finance S.A.	98846	Okaidi Luxe S.à r.l.	98835
Epsilon Finance S.à r.l.	98846	ORANGE (Luxembourg) S.A.	98838
European Sugar Holdings S.à r.l.	98880	Orco Germany S.A.	98836
G Ebco S.à r.l.	98854	Palace Healthcare S.à r.l.	98835
H Ebco S.à r.l.	98861	Park Capital Investments S.à r.l. - SPF ..	98879
Ile aux Clowns	98868	Patris I S.à r.l.	98836
Kyotec Group	98873	Paunsdorf/Zwickau Arcaden	98879
Meinbach Consulting & Design S.à r.l.	98875	Pearson Luxembourg N°. 1.	98878
Messa S.A.	98834	Pegnitz Park S.à r.l.	98878
Metex S.A.	98834	Regenerative Power Solutions S.A.	98878
MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l.	98835	Revada	98876
MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.	98835	Schroder Property Services B.V.	98837
MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.	98836	Sette Investments S.A.	98838
MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	98836	Sharki Holding S.A.	98839
MGP Asia (Lux) III S.à r.l.	98834	Spectrum Immobilière S.A.	98840
MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.		SR Fashion Trade S.A.	98841
.....	98837	Tallard Fund	98834
MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.	98837	Texmat S.A.	98841
MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à		Thalboom S.A.	98841
r.l.	98838	TMF Secretarial Services S.A.	98879
MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings		Tromed S.A.	98841
S.à r.l.	98839		
MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings			
S.à r.l.	98839		

Messa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 157.283.

Rectificatif du dépôt du bilan au 31/12/2012. Déposé le 24 mai 2013 n°L130082300 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MESSA S.A.

Référence de publication: 2013090871/12.

(130110748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Metex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013090872/13.

(130111525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia (Lux) III S.à r.l.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013090874/12.

(130111066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Tallard Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.629.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 juin 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté la démission de M. Laurent Vernadat en date du 13 mars 2013.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Jean-François de Clermont-Tonnerre, 8 ch. Eynard, CH-1211 Genève 1
- M. David Obert, 122 rue de Provence, F-75008 Paris
- M. Jean-Louis Juchault, 122 rue de Provence, F-75008 Paris

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé PricewaterhouseCoopers pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013091124/17.

(130110804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013090876/12.

(130111065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013090877/12.

(130111064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Okaidi Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 154.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013090942/14.

(130111104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 154.032.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 21 juin 2013

- Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant.
- Monsieur Etienne BEREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Palace Healthcare S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013090955/16.

(130110336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013090878/12.

(130111063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013090879/12.

(130111062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Patris I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.834.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2013

- Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant.
- Monsieur Etienne BEREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Patris I S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013090962/16.

(130110425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013090950/14.

(130110835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090882/12.

(130111052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090883/12.

(130111058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

New Dimension Content SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 22, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 176.415.

EXTRAIT

Suivant décision de l'administrateur unique, le siège social de la société a été transféré du 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090919/11.

(130111297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Movilliat Terrains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 59.968.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090899/10.

(130110978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Schroder Property Services B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 148.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091045/9.

(130111247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090884/12.

(130111053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090885/12.

(130111057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ORANGE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 41.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013090947/11.

(130110606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Murdelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.771.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090906/10.

(130111258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Sette Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 131.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091050/9.

(130111295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090886/12.

(130111056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090887/12.

(130111055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

New Dimension Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 164.129.

EXTRAIT

Suivant décision de l'administrateur unique, le siège social de la société a été transféré du 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090920/11.

(130111298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MVS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 158.742.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090907/10.

(130111261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Sharki Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 21.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091085/9.

(130110828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013090888/12.

(130111054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

NapCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.385.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Juillet 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013090908/13.

(130111139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.581.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013090909/10.

(130111486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Novacap Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 90.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090915/10.

(130111408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Spectrum Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 75.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091099/9.

(130111131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

AM Global Holding Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091263/9.

(130112174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091198/9.

(130111636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Tromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.140.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091155/9.

(130111324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

SR Fashion Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091101/9.

(130111560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Texmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091134/9.

(130110882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Thalboom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091135/9.

(130110884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Cornwall Estate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.562.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour CORNWALL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2013091399/25.

(130112060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

DeKalb Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.779.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "DeKalb Investments S.A.", R.C.S Number B 148.779, with its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, in L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 8 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2205 of November 11th 2009. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting begins with Ms. Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting M Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, M Raymond THILL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 31.000 (thirty-one thousand) shares representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The appearing party acknowledges that no convertible loans or bonds have been issued by the company.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. To replace article 4 of the articles by the following Article 4:

" Art. 4.

4.1 The object of the Company is the provision of investment advisory services to affiliated entities.

4.2 The Company may also acquire participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and manage such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of

deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.»

2. To remove from its mandate Luxembourg Corporation Company S.A.;

3. To appoint as manager of the Company:

Mr. Ali Okan Altug, businessman, residing at Abdi Ipekci Cad. No 69 D:1 Tesvikiye, Istanbul, Turkey;

4. To change the registered office address of the company into the following: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting acknowledges that the company has not issued any convertible bonds or loans and decides to change its object clause, so that henceforth article 4 will read as follows in its English version:

" Art. 4.

4.1 The object of the Company is the provision of investment advisory services to affiliated entities.

4.2 The Company may also acquire participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and manage such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting."

Second resolution

The General Meeting resolves to dismiss with immediate effect the director LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. and discharge is given to the director for the term of his mandate.

Third resolution

The General Meeting resolves to appoint with immediate effect and until the annual general meeting to be held in 2019:

- Mr. Ali Okan Altug, businessman, born on 2nd May 1966 in Istanbul, residing at Abdi Ipekci Cad. No 69 D:1 Tesvikiye, Istanbul, Turkey.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change the registered office from the company from 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme DeKalb Investments S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 148779, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2205 du 11 novembre 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la provision de service de conseil en investissement financier aux entités affiliées.

4.2 La Société pourra également détenir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

4.4. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative."

2. Révocation du mandat de l'administrateur Luxembourg Corporation Company S..A.;

3. Nomination entant qu'administrateur de la Société:

- Monsieur Mr. Ali Okan Altug, homme d'affaires, demeurant à Abdi Ipekci Cad. No 69 D:1Tevsikiye, Istanbul, Turquie.

4. Changement du siège social de la société à l'adresse suivante:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la provision de service de conseil en investissement financier aux entités affiliées.

4.2 La Société pourra également détenir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

4.4. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative."

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019:

- Mr. Ali Okan Altug, homme d'affaires, né le 2 mai 1966 à Istanbul, demeurant à Abdi Ipekci Cad. No 69 D:1Tevsikiye, Istanbul, Turquie.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale décide de changer le siège social de la société de 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, E. Vande Cruys, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. LAC/2013/26265. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091413/212.

(130112440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Epsilon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Epsilon Finance S.A.)**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.187.

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company EPSILON FINANCE S.A. (the "Company") a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 170187, incorporated on 10 July 2012, pursuant to a deed drawn up by Me Cosita DELVAUX, civil law notary residing in Redange-sur-Attert, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2044 of 17 August 2012.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, "licenciée en lettres modernes", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc ALBERTUS, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company in order to transform it into a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), subsequent deletion of the nominal value of the existing shares and decrease of the capital by an amount of EUR 18,500 by decrease of the par value of the 310 existing shares in order to wipe off part of the losses brought forward and fix the corporate capital of the limited liability company at EUR 12,500, the 310 existing shares without nominal value being exchange for 1,250 corporate units with a nominal value of EUR 10 each; and change of the denomination of the Company into "EPSILON FINANCE S.à r.l.".

2. Acknowledgement of the resignation of the statutory auditor and discharge for the execution of his mandate.

3. Discharge to the directors for the execution of their mandate and confirmation of their appointment for an undetermined period as managers of the limited liability company.

4. Increase of capital in the amount of EUR 349,800 to raise it from EUR 12,500 to EUR 362,300 by creation and issue of 34,980 new corporate units with a nominal value of EUR 10 each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units, entirely subscribed and fully paid up by a contribution in kind consisting in 15% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., a company existing under the laws of Florida, United States of America, as follows:

a) 5,830 corporate units subscribed by Mr Gilles NOUAILLE and fully paid up by contribution of 2.5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 58,333.33,

b) 5,830 corporate units by Mrs Anne Marie NOUAILLE and fully paid up by contribution of 2.5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 58,333.33,

c) 11,660 corporate units subscribed by Mr Gaël NOUAILLE and fully paid up by contribution of 5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 116,666.67,

d) 11,660 corporate units subscribed by Mrs Marine NOUAILLE and fully paid up by contribution of 5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 116,666.67.

The amount of the contribution in kind being higher than the amount of the corporate units to be paid up, the credit balance of EUR 200 will be registered in the books of the Company as cash payment in current accounts opened to that effect in the name of the contributors as follows:

- Mr Gilles NOUAILLE: EUR 33.33,
- Mrs Anne Marie NOUAILLE: EUR 33.33,
- Mr Gaël NOUAILLE: EUR 66.67,
- Mrs Marine NOUAILLE: EUR 66.67.

5. Complete restatement of the articles of incorporation in English and in French as per draft sent to all the members, the English version being prevailing.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that no other security has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items its agenda. The shareholders acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

It results from the financial situation as at 13 June 2013 that the net asset value of the Company is no more equal to the minimum share capital of a Luxembourg "société anonyme", but is at least equal to the minimum corporate capital of a Luxembourg limited liability company, so that the meeting decides to change the legal form of the Company in order to transform it into a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), and consequently to suppress the nominal value of the existing shares and decrease the capital of the Company by an amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro) by decrease of the par value of the 310 (three hundred ten) existing shares, in order to wipe off part of the losses brought forward and fix the corporate capital of the limited liability company at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Subscription of the corporate units

The 310 (three hundred ten) existing shares without nominal value are exchanged for 1,250 (one thousand two hundred fifty) fully paid up corporate units with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, so that the corporate capital of the Company is held as follows:

- Mr Gilles NOUAILLE, residing at 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris: 625 (six hundred twenty-five) corporate units,
- Mrs Anne Marie NOUAILLE, residing at 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris: 625 (six hundred twenty-five) corporate units.

Second resolution

The meeting decides to change the denomination of the Company into EPSILON FINANCE S.à r.l.

Third resolution

The meeting acknowledges and accepts the resignation of the statutory auditor of the Company with effect as of today and decides to grant him discharge for the execution of his mandate ending on the date of the present resolutions.

Fourth resolution

The meeting decides to grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandate until today and confirms that they are appointed managers of the limited liability company for an undetermined period of time.

Fifth resolution

The meeting decides to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 349,800 (three hundred forty-nine thousand eight hundred Euro) in order to raise it from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 362,300 (three hundred sixty-two thousand three hundred Euro) by creation and issue of 34,980 (thirty-four thousand nine hundred eighty) new corporate units with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units, entirely subscribed and fully paid up by a contribution in kind consisting in 15% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., a company existing under the laws of Florida, United States of America, with registered office at 2655 S Le Jeune Road, Suite 1011, Coral Gables, FL 33134, filed with the Florida Department of State under document number P10000031592.

Subscription - Payment

Thereupon intervene the subscribers, duly represented pursuant to proxies that will remain attached to the present original deed, who declare to subscribe to the capital increase as follows:

a) Mr Gilles NOUAILLE, prenamed: 5,830 (five thousand eight hundred thirty) new corporate units for a nominal amount of EUR 58,300 (fifty-eight thousand three hundred Euro), paid up by a contribution in kind consisting in 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, i.e. 2.5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 58,333.33 (fifty-eight thousand three hundred thirty-three Euro and thirty-three cents);

b) Mrs Anne Marie NOUAILLE, prenamed: 5,830 (five thousand eight hundred thirty) new corporate units for a nominal amount of EUR 58,300 (fifty-eight thousand three hundred Euro), paid up by a contribution in kind consisting in 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, i.e. 2.5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 58,333.33 (fifty-eight thousand three hundred thirty-three Euro and thirty-three cents);

c) Mr Gael NOUAILLE, residing at 2, rue Bachaumont, F-75002 Paris: 11,660 (eleven thousand six hundred sixty) new corporate units for a nominal amount of EUR 116,600 (one hundred sixteen thousand six hundred Euro), paid up by a contribution in kind consisting in 25,000 (twenty-five thousand) shares, i.e. 5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 116,666.67 (one hundred sixteen thousand six hundred sixty-six Euro and sixty-seven cents);

d) Mrs Marine NOUAILLE, residing at 8320, SW 52th Avenue, Miami, FL 33143, U.S.A.: 11,660 (eleven thousand six hundred sixty) new corporate units for a nominal amount of EUR 116,600 (one hundred sixteen thousand six hundred Euro), paid up by a contribution in kind consisting in 25,000 (twenty-five thousand) shares, i.e. 5% of the shares issued by OUHLALA GOURMET CORP., valued at EUR 116,666.67 (one hundred sixteen thousand six hundred sixty-six Euro and sixty-seven cents).

The amount of the contribution in kind being higher than the amount of the corporate units to be paid up, the credit balance of EUR 200 (two hundred Euro) will be registered in the books of the Company as cash payment in current accounts opened to that effect in the name of the contributors as follows:

- Mr Gilles NOUAILLE: EUR 33.33 (thirty-three Euro and thirty-three cents),
- Mrs Anne Marie NOUAILLE: EUR 33.33 (thirty-three Euro and thirty-three cents),
- Mr Gael NOUAILLE: EUR 66.67 (sixty-six Euro and sixty-seven cents),
- Mrs Marine NOUAILLE: EUR 66.67 (sixty-six Euro and sixty-seven cents).

Evidence of the existence of the contribution in kind

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by the company OUHLALA GOURMET CORP. attesting the current number of issued shares, their ownership and their true value in accordance with current market trends.

Said declaration, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Effective implementation of the contribution

Thereupon the subscribers, duly represented as stated above, declare that:

- they are the full owners of such 75,000 (seventy-five thousand) contributed shares and possess the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- all formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

By mean of a declaration, the managers of the Company, acknowledging having been informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described here above, have expressly agreed to the description of the contribution in kind, to its valuation at EUR 349,800 (three hundred forty-

nine thousand eight hundred Euro), to the effective transfer of these shares in favour of EPSILON FINANCE S.à r.l., and have confirmed the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution

The meeting decides to restate the articles of incorporation of the Company, in order to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a limited liability company governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is EPSILON FINANCE S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 362,300 (three hundred sixty-two thousand three hundred Euro) divided into 36,230 (thirty-six thousand two hundred thirty) corporate units with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 16. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they sign together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil treize, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EPSILON FINANCE S.A. (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 170187, constituée le 10 juillet 2012 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044 du 17 août 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la Société pour adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, et par conséquent, suppression de la valeur nominale des actions existantes et réduction du capital à hauteur de EUR 18.500 moyennant diminution du pair comptable des 310 actions existantes afin d'apurer une partie des pertes reportées et de fixer le capital social de la société à responsabilité limitée à EUR 12.500, les 310 actions existantes sans désignation de valeur nominale étant échangées contre 1.250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 chacune; et modification de la dénomination de la Société en «EPSILON FINANCE S.à r.l.».

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat et confirmation de leur nomination comme gérants de la société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée.

4. Augmentation de capital à hauteur de EUR 349.800 pour le porter de EUR 12.500 à EUR 362.300 par la création et l'émission de 34.980 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en 15% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., une société régie par les lois de l'état de Floride, Etats-Unis d'Amérique, comme suit:

a) 5.830 parts sociales souscrites par Monsieur Gilles NOUAILLE et entièrement libérées moyennant l'apport de 2,5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 58.333,33,

b) 5.830 parts sociales souscrites par Madame Anne Marie NOUAILLE et entièrement libérées moyennant l'apport de 2,5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 58.333,33,

c) 11.660 parts sociales souscrites par Monsieur Gaël NOUAILLE et entièrement libérées moyennant l'apport de 5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 116.666,67,

d) 11.660 parts sociales souscrites par Madame Marine NOUAILLE et entièrement libérées moyennant l'apport de 5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 116.666,67.

Le montant de l'apport étant supérieur au montant des parts sociales à libérer, le solde créditeur de EUR 200 sera inscrit à titre de soulte aux comptes courants ouverts à cet effet au nom des apporteurs dans les livres de la Société, comme suit:

- Monsieur Gilles NOUAILLE: EUR 33,33,
- Madame Anne Marie NOUAILLE: EUR 33,33,
- Monsieur Gaël NOUAILLE: EUR 66,67,
- Madame Marine NOUAILLE: EUR 66,67.

5. Refonte complète des statuts en anglais et en français, conformément au projet envoyé à tous les associés, la version anglaise étant prépondérante.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

Il ressort de la situation financière datée du 13 juin 2013 que l'actif net de la Société n'est plus au moins égal au montant du capital social minimum requis pour une «société anonyme» mais qu'il est au moins égal au montant du capital social minimum requis pour une «société à responsabilité limitée», de sorte que l'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société pour adopter la forme d'une société à responsabilité limitée et, par conséquent, de supprimer la valeur nominale des actions existantes et de réduire le capital de la Société à hauteur de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents euros) moyennant diminution du pair comptable des 310 (trois cent dix) actions existantes afin d'apurer une partie des pertes reportées et de fixer le capital social de la société à responsabilité limitée à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Souscription des parts sociales

Les 310 (trois cent dix) actions existantes sans désignation de valeur nominale sont échangées contre 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social de la Société est détenu comme suit:

- Monsieur Gilles NOUAILLE, demeurant au 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris: 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales,
- Madame Anne Marie NOUAILLE, demeurant au 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris: 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en EPSILON FINANCE S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de et accepte la démission du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de ce jour et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat, celui-ci prenant fin à la date des présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et confirme qu'ils sont nommés gérants de la société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 349.800 (trois cent quarante-neuf mille huit cents euros) afin de le porter de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 362.300 (trois cent soixante-deux mille trois cents euros) par la création et l'émission de 34.980 (trente-quatre mille neuf cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en 15% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., une société régie par les lois de l'état de Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2655 S Le Jeune Road, Suite 1011, Coral Gables, FL 33134, enregistrée auprès du Département d'Etat de Floride sous le dossier numéro P10000031592.

Souscription - Libération

Ensuite interviennent les souscripteurs, dûment représentés suivant des procurations qui resteront annexées à la présente minute, lesquels déclarent souscrire à l'augmentation de capital comme suit:

a) Monsieur Gilles NOUAILLE, prénommé: 5.830 (cinq mille huit cent trente) nouvelles parts sociales pour un montant nominal de EUR 58.300 (cinquante-huit mille trois cents euros), libérées moyennant un apport en nature consistant en 12.500 (douze mille cinq cents) actions, soit 2,5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 58.333,33 (cinquante-huit mille trois cent trente-trois euros et trente-trois cents);

b) Madame Anne Marie NOUAILLE, prénommée: 5.830 (cinq mille huit cent trente) nouvelles parts sociales pour un montant nominal de EUR 58.300 (cinquante-huit mille trois cents euros), libérées moyennant un apport en nature consistant en 12.500 (douze mille cinq cents) actions, soit 2,5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 58.333,33 (cinquante-huit mille trois cent trente-trois euros et trente-trois cents);

c) Monsieur Gaël NOUAILLE, demeurant au 2, rue Bachaumont, F-75002 Paris: 11.660 (onze mille six cent soixante) nouvelles parts sociales pour un montant nominal de EUR 116.600 (cent seize mille six cents euros), libérées moyennant un apport en nature consistant en 25.000 (vingt-cinq mille) actions, soit 5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 116.666,67 (cent seize mille six cent soixante-six euros et soixante-sept cents),

d) Madame Marine NOUAILLE, demeurant au 8320, SW 52th Avenue, Miami, FL 33143, U.S.A.: 11.660 (onze mille six cent soixante) nouvelles parts sociales pour un montant nominal de EUR 116.600 (cent seize mille six cents euros), libérées moyennant un apport en nature consistant en 25.000 (vingt-cinq mille) actions, soit 5% des actions émises par OUHLALA GOURMET CORP., évaluées à EUR 116.666,67 (cent seize mille six cent soixante-six euros et soixante-sept cents).

Le montant de l'apport en nature étant supérieur au montant des parts sociales à libérer, le solde créditeur de EUR 200 (deux cents euros) sera inscrit à titre de soulte aux comptes courants ouverts à cet effet au nom des apporteurs dans les livres de la Société, comme suit:

- Monsieur Gilles NOUAILLE: EUR 33,33 (trente-trois euros et trente-trois cents),
- Madame Anne Marie NOUAILLE: EUR 33,33 (trente-trois euros et trente-trois cents),
- Monsieur Gaël NOUAILLE: EUR 66,67 (soixante-six euros et soixante-sept cents),
- Madame Marine NOUAILLE: EUR 66,67 (soixante-six euros et soixante-sept cents).

Preuve de l'existence de l'apport en nature

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par la société OUHLALA GOURMET CORP. attestant le nombre actuel d'actions émises, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Alors les souscripteurs, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré:

- être les pleins propriétaires des 75.000 (soixante-quinze mille) actions apportées et posséder les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Au moyen d'une déclaration, les gérants de la Société, ayant pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ont marqué expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation à EUR 349.800 (trois cent quarante-

neuf mille huit cents euros), sur le transfert de la propriété desdites actions en faveur de EPSILON FINANCE S.à r.l., et ont confirmé la validité des souscription et libération.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et les dispositions légales. La société prend la dénomination de EPSILON FINANCE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 362.300 (trois cent soixante-deux mille trois cents euros) représenté par 36.230 (trente-six mille deux cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils signent avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013091478/431.

(130112487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

G Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.442.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B136 477.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The foresaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "G Ebco S.a r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation,

contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1.400 EUR.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside,
London SE1 2JT, United Kingdom;

Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Mr. Gael Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg RCS B136 477.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . I | est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "G Ebco S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20,000.- (vingt mille dollars américain), représenté par 2,000,000 (deux millions) parts sociales de USD 0.01 (un cent) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;

Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30302. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091525/375.

(130112219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

H Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.443.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B136 477.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H Ebco S.a r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1.400 EUR.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2JT, United Kingdom;

Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Mr. Gaël Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg RCS B136 477.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H Ebco S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20,000.- (vingt mille dollars américain), représenté par 2,000,000 (deux millions) parts sociales de USD 0.01 (un cent) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;

Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30303. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091567/374.

(130112230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Ile aux Clowns, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2427 Luxembourg, 1, Plateau du Rham.

R.C.S. Luxembourg F 9.613.

STATUTS

Entre les soussignés (les "Membres Fondateurs"):

- Clifford Chance Luxembourg, association de fait d'avocats, établie au 2-4, Place de Paris, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant par ses associés, Christian Kremer, Albert Moro, Steve Jacoby, Joëlle Hauser, Marc Mehlen, Claudie Grisius et François-Xavier Dujardin, avocats, tous demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant de nationalité luxembourgeoise, sauf Me Dujardin de nationalité française;

- Etablissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" (SERVIOR), un établissement public de droit luxembourgeois, ayant son siège au 1 plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et établi au 61, rue Vauban, L-2663 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Serge Eberhard, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, et par M. Claude A. Hemmer, Vice-président du Conseil d'Administration,

demeurant professionnellement au 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

- FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, une fondation de droit luxembourgeois, ayant son siège au 168, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro G11, représentée par Anne Goeres, directrice, demeurant professionnellement au 168, rue des Romains, L-8041 Strassen. Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

- HELP, une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique de droit luxembourgeois, ayant son siège au 54, rue Emile Mayrisch, L - 4240 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F565, représentée par son secrétaire général Fabio Secci, directeur de banque, demeurant, demeurant professionnellement au 33, av. J.F. Kennedy. L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

- KPMG Luxembourg Foundation, une fondation de droit luxembourgeois, ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro G204, représentée par Georges Bock, associé KPMG, demeurant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et par Jane Wilkinson, directeur KPMG, demeurant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité britannique;

et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. L'association porte la dénomination «Ile aux Clowns», association sans but lucratif (ci-après dénommée l'"Association").

Art. 2. Siège. L'Association a son siège à Luxembourg.

Le siège peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'Assemblée Générale.

Toutefois, le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège de l'Association à l'intérieur de la commune du siège.

Art. 3. Objet. L'Association a pour objet d'aider, par tous les moyens qu'elle jugera utile, à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie des enfants et adultes séjournant en milieu hospitalier ou similaire, ou dans un centre, foyer, maison d'accueil ou autre établissement, ou dans des structures d'accueil, de prise en charge et d'assistance de personnes âgées. L'Association interviendra également dans le cadre d'un maintien ou d'une hospitalisation à domicile d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées.

L'Association mettra en oeuvre, initiera ou contribuera à tout projet culturel ou socioculturel, au niveau national ou international, qu'elle jugera susceptible de participer à l'amélioration du cadre de vie dans les structures et établissements mentionnés à l'alinéa précédent.

Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

Elle pourra également faire tout ce qui est directement ou indirectement lié à la réalisation de son objet.

Art. 4. L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'Association peut recevoir et accepter des subsides et des libéralités, tant entre vifs que testamentaires, conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 6. Durée. L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Droits d'entrée - Cotisations

Art. 7. Nombre minimum de membres. Le nombre minimum de membres est de trois (3).

Art. 8. Sont membres de l'Association, les membres fondateurs, ainsi que toutes les personnes, physiques ou morales, ayant été agréées à l'unanimité par les membres existants comme nouveaux membres et ayant rempli leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association (ci-après les "Membres", et chacun individuellement un "Membre").

Les membres fondateurs sont ceux qui ont participé à la constitution de l'Association, telle qu'elle a paru au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 9. Membres d'honneur. L'Association peut également accueillir des membres d'honneur. La qualité de membre d'honneur peut être octroyée à une personne, physique ou morale, à qui le Conseil d'Administration désire rendre

hommage pour le soutien apporté à l'Association, ou qui, par sa fonction, peut contribuer à son développement. Les membres d'honneur jouissent dans l'Association d'un statut consultatif et ne sont pas admis à assister et à voter à l'Assemblée Générale des Membres et n'ont aucun droit sur l'actif de l'Association.

L'admission des membres d'honneur est décidée par le Conseil d'Administration à l'unanimité, sur proposition d'un Membre de l'Association.

Les membres d'honneur s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'Association ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, et à adhérer sans réserve aux statuts de l'Association.

Les membres d'honneur ont la faculté de renoncer à cette qualité à tout moment par l'envoi d'un écrit adressé au Conseil d'Administration.

La qualité de membre d'honneur peut également être retirée à tout moment par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix, à toute personne qui, d'une manière quelconque, porterait gravement atteinte aux intérêts de l'Association ou aux intérêts de ses Membres.

Art. 10. Admission. L'admission de nouveaux Membres est décidée par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des Membres existants, sur proposition d'un Membre de l'Association. L'Assemblée Générale décide souverainement, en s'entourant de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. En cas de rejet de la candidature du nouveau Membre proposé, l'Assemblée Générale n'est pas tenu de justifier sa décision à l'égard du candidat.

L'admission de nouveaux Membres implique l'adhésion sans réserve aux statuts de l'Association.

Les Membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'Association ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Art. 11. Démission. Les Membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'Administration au moins un mois entier avant sa prise d'effet. La démission prendra alors effet le premier jour du mois suivant.

Est réputé démissionnaire, tout Membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant, après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance.

Art. 12. Exclusion. Les Membres peuvent être exclus de l'Association, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association, ou aux intérêts des autres Membres ou ne remplissent pas leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association.

Tout Membre contre qui une mesure d'exclusion est proposée, sera convoqué par lettre recommandée à une Assemblée Générale pour y être entendu en ses explications. Ladite assemblée statuera, même si l'intéressé dûment convoqué ne se présente pas.

A partir du jour de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée Générale, le Membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit.

La décision d'exclusion d'un Membre prise par l'Assemblée Générale n'est pas susceptible de recours. Elle lui est notifiée par l'envoi, par lettre recommandée adressée dans les huit jours, d'une copie certifiée conforme par le président de l'Assemblée Générale ayant décidé de l'exclusion, de la décision de l'Assemblée Générale.

Art. 13. Droit d'entrée - Cotisations. Les Membres devront s'acquitter d'un droit d'entrée dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par le Conseil d'Administration, sans que ce montant puisse excéder cinquante mille euros (50.000- EUR) par Membre.

En plus de ce droit d'entrée, les Membres pourront être amenés à payer une cotisation, dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par le Conseil d'Administration, sans que le montant de cette cotisation ne puisse excéder mille euros (1.000- EUR) par Membre et par année.

Les cotisations devront être versées dans le mois de leur appel.

Les Membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine de l'Association ni sur les droits d'entrée ou les cotisations payés qui ne seront pas remboursés, ce même en cas de retrait de l'Association en cours d'année.

Art. 14. La liste des Membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites dans leur chef et ce au 31 décembre.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 15. Composition - Pouvoirs. L'assemblée générale, qui se compose de tous les Membres ayant rempli leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association (l'"Assemblée Générale"), est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent.

L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément accordés par la Loi ou par les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence: les modifications aux statuts, la nomination ou la révocation des Membres Titulaires du Conseil d'Administration et des Membres Suppléants, l'approbation des comptes et budgets, la dissolution volontaire de l'Association et l'exclusion de Membres.

Art. 16. Convocations - Réunions. L'Assemblée Générale se réunit annuellement et de plein droit au cours du premier semestre, aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration autant de fois que nécessaire. Elle doit l'être lorsque 1/5 des Membres en font la demande par écrit, en précisant le ou les points à porter à l'ordre du jour.

Les convocations à l'Assemblée Générale contenant l'ordre du jour sont adressées, par courrier ordinaire ou électronique, à chaque Membre quinze (15) jours au moins avant la réunion.

L'Assemblée Générale inclura dans son ordre du jour toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des Membres figurant sur la dernière liste annuelle.

Aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant pas sur l'ordre du jour.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'Administration, ou à défaut par toute personne élue lors de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Présence - Procurations - Votes - Modification des statuts. L'Assemblée Générale est valablement constituée quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés. Elle ne peut statuer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque Membre possède une voix.

Chaque Membre peut se faire représenter par un autre Membre de son choix.

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des Membres effectifs présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la Loi ou les statuts.

Pour procéder à une modification des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si l'objet de cette modification est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des Membres. La proposition de modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des Membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des Membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, soit encore sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses Membres sont présents ou représentés,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des Membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 18. Résolutions - Procès verbaux. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le président de l'Assemblée Générale et le bureau de l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux sont conservés dans un registre et tenus à la disposition des Membres et des tiers au siège de l'Association.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 19. Composition - Élections - Durée du mandat. L'Association est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de cinq (5) membres titulaires au moins, personnes physiques ou morales (les "Membres Titulaires" et chacun un "Membre Titulaire").

Pour chaque Membre Titulaire sera désigné un membre suppléant, personne physique ou morale (un "Membre Suppléant", et tous les membres suppléants ensemble, les "Membres Suppléants"), de telle sorte que le nombre de Membres Suppléants sera toujours égal au nombre de Membres Titulaires.

Les Membres Titulaires du Conseil d'Administration et les Membres Suppléants sont élus par l'Assemblée Générale.

Chaque Membre de l'Association a cependant le droit d'avoir un représentant titulaire au Conseil d'Administration et un représentant suppléant et proposera à l'Assemblée Générale une liste de candidats pour l'élection de ses représentants comme Membre Titulaire du Conseil d'Administration et Membre Suppléant (comprenant au moins un candidat supplémentaire par rapport au nombre de Membres Titulaires du Conseil d'Administration et de Membres Suppléants à élire). L'Assemblée Générale devra obligatoirement élire un ou plusieurs candidats figurant sur cette liste comme représentants du Membre au Conseil d'Administration et comme Membre Suppléant.

Les Membres Titulaires du Conseil d'Administration désignent entre eux un président, deux vice-présidents, un secrétaire ainsi qu'un trésorier.

Les Membres Titulaires du Conseil d'Administration et les Membres Suppléants sont élus pour une durée indéterminée par l'Assemblée Générale.

Les fonctions de président, vice-présidents, secrétaire et trésorier sont d'une durée de deux ans renouvelable.

Tout Membre Titulaire et/ou tout Membre Suppléant du Conseil d'Administration peut démissionner avant la fin de son mandat, quelle qu'en soit la raison.

En cas de vacance d'un poste de Membre Titulaire occupé, le Membre Suppléant du Membre Titulaire vacant le remplacera au Conseil d'Administration et deviendra Membre Titulaire et restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, laquelle statuera sur l'élection définitive de ce membre.

En cas de vacance d'un poste de Membre Suppléant (y compris lorsqu'un Membre Suppléant est appelé à remplacer un Membre Titulaire vacant en vertu de l'alinéa précédent), les Membres Titulaires du Conseil d'Administration peuvent nommer un remplaçant qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, laquelle statuera sur l'élection définitive de ce membre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer certaines responsabilités à un comité restreint, dont il détermine la composition et les pouvoirs spécifiques.

Le Conseil d'Administration pourra se doter d'un règlement interne et pourra adopter un règlement interne applicable aux Membres de l'Association.

Art. 20. Réunions - Votes. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'un de ses vice-présidents, par courrier simple ou électronique, chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige et au moins trois (3) fois par an. Tout Membre Titulaire du Conseil d'Administration peut demander au président de mettre un point sur l'ordre du jour.

La majorité des Membres Titulaires peut présenter au président une demande de convocation du Conseil d'Administration avec une proposition d'ordre du jour, demande à laquelle le président est tenu de se conformer.

Chaque Membre Titulaire du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un autre Membre Titulaire du Conseil d'Administration de son choix ou par un Membre Suppléant. Chaque Membre Titulaire du Conseil d'Administration ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Au moins la moitié des Membres Titulaires du Conseil d'Administration doit être présente ou représentée pour que les décisions du Conseil d'Administration soient valables. Celles-ci sont prises à la majorité des Membres Titulaires présents ou représentés.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un des vice-présidents ou à défaut, un des Membres Titulaires présents.

Les Membres Titulaires du Conseil d'Administration ou leurs représentants peuvent valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par le Conseil d'Administration seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une réunion du Conseil d'Administration au siège de celui-ci, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Membres Titulaires du Conseil d'Administration (présents ou représentés) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Art. 21. Pouvoirs - Signature. Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'Association. 11 exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'Association. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de l'Association.

Le Conseil d'Administration représente l'Association judiciairement et extrajudiciairement, ainsi que dans ses relations avec les tiers.

Pour que l'Association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe de deux (2) Membres Titulaires du Conseil d'Administration en fonction est nécessaire, ou la signature de toute personne (en ce compris tout Membre Suppléant) à qui un pouvoir spécifique de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration"en fonction.

Art. 22. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont dressés par le secrétaire, approuvés lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, et signés par le secrétaire et la personne ayant présidé la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du Conseil d'Administration.

Tous les Membres de l'Association peuvent prendre connaissance, sur demande écrite, des procès-verbaux au siège de l'Association.

Titre V. Divers

Art. 23. Exercice financier - Budget. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débutera le jour de la constitution de l'Association pour se clôturer le 31 décembre 2013.

A la fin de l'exercice financier, le Conseil d'Administration arrête, sur proposition du trésorier, les comptes de recettes et des dépenses de l'exercice financier.

Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'Assemblée Générale désignera une ou plusieurs personnes, qui ne pourront pas être Membres Titulaires du Conseil d'Administration ou Membres Suppléants, pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée Générale.

Art. 24. Dissolution - Liquidation. Pour prononcer la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit se réunir en session spéciale, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 22 de la Loi.

Pour délibérer valablement, les deux tiers au moins de ses Membres doivent être présents ou représentés. Si l'Assemblée Générale n'est pas en nombre, il sera convoqué une seconde session de l'Assemblée Générale qui pourra alors prononcer la dissolution quelque soit le nombre des Membres présents ou représentés.

La dissolution est prononcée lorsque deux tiers au moins des Membres présents ont voté dans ce sens. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une Assemblée Générale ne réunissant pas les deux tiers des Membres de l'Association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs.

Son patrimoine sera remis à titre de don à une association similaire ou à une oeuvre de bienfaisance, sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 25. Ressources. Les ressources de l'Association comprennent, en dehors des droits d'entrée et des cotisations des Membres, notamment:

- a) toute somme perçue à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'Association en vue de la réalisation de ses objectifs;
 - b) les subventions de l'État, d'établissements publics ou tout autre organisme privé ou public, national ou international;
 - c) les intérêts et revenus des biens appartenant à l'Association;
 - d) les dons et les legs en sa faveur;
 - e) toutes autres ressources autorisées par la Loi;
- cette énumération n'étant aucunement limitative.

Art. 26. Bénévolat. Toutes les fonctions exercées dans les organes statutaires de l'Association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Titre VI. Dispositions finales

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la Loi, ainsi qu'au règlement interne en vigueur.

Référence de publication: 2013091592/269.

(130112136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Kyotec Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.412.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KYOTEC GROUP" (ci après «la Société»), ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.412, constituée suivant acte reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 699 du 20 mars 2008. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1401 du 6 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il apparaît de la liste de présence que les trois millions cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (3.059.494) actions de catégorie A, un million trois cent quarante-sept mille six cent soixante-dix-huit (1.347.678) actions de catégorie B et trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq (395.625) actions de catégorie C, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de treize millions quatre cent six mille huit cent cinquante-cinq Euros (13.406.855,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent deux mille sept cent quatre vingt dix sept euros (4.802.797,- EUR) à dix huit million deux cent neuf mille six cent cinquante-deux Euros (18.209.652,- EUR), par l'émission de huit million cinq cent quarante mille quatre cent quatre-vingt (8.540.480) actions de catégorie A, trois million sept cent soixante deux mille (3.762.000) actions de catégorie B et un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.104.375) actions nouvelles de catégorie C, d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix huit millions deux cent neuf mille six cent cinquante-deux Euros (18.209.652,- EUR), divisé en onze millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quatorze (11.599.974) actions de catégorie A, cinq million cent neuf mille six cent soixante-dix-huit (5.109.678) actions de catégorie B et un million cinq cent mille (1.500.000) actions de catégorie C d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.»;

3. Souscription et libération des huit millions cinq cent quarante mille quatre cent quatre-vingt (8.540.480) actions nouvelles de catégorie A par les sociétés DEFI3 ALPHA LUX et Indufin Capital Partners S.A. SICAR par incorporation au capital de deux dettes de la Société envers ces deux actionnaires, des trois million sept cent soixante deux mille (3.762.000) actions de catégorie B par la société KG Management par incorporation au capital d'une dette de la Société envers cet actionnaire et des un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.104.375) actions nouvelles de catégorie C par la société SIPPP2 par incorporation au capital d'une dette de la Société envers cet actionnaire;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize million quatre cent six mille huit cent cinquante-cinq Euros (13.406.855,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent deux mille sept cent quatre vingt dix sept euros (4.802.797,- EUR) à dix huit million deux cent neuf mille six cent cinquante-deux Euros (18.209.652,- EUR), par l'émission de huit million cinq cent quarante mille quatre cent quatre-vingt (8.540.480) actions de catégorie A, trois million sept cent soixante deux mille (3.762.000) actions de catégorie B et un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.104.375) actions nouvelles de catégorie C, d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital de quatre créances certaines liquides et exigibles, existant à charge de la Société et au profit de la société DEFI 3 ALPHA LUX pour un montant de quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante Euros (4.270.240,- EUR), de la société Indufin Capital Partners S.A. SICAR pour un montant de quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante Euros (4.270.240,- EUR), de la société KG Management pour un montant de trois million sept cent soixante deux mille Euros (3.762.000,- EUR) et de la société SIPPP2 pour un montant de un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (1.104.375,- EUR).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre la souscription des actions nouvelles comme suit:

- quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante (4.270.240) actions nouvelles de catégorie A, par la société DEFI 3 ALPHA LUX prénommée;
- quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante (4.270.240) actions nouvelles de catégorie A, par la société Indufin Capital Partners S.A. SICAR prénommée;
- trois million sept cent soixante deux mille (3.762.000) actions nouvelles de catégorie B, par la société KG Management prénommée;
- un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.104.375) actions nouvelles de catégorie C, par la société SIPPP2 prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs prénommés, représentés par Flora Gibert, prénommée, en vertu de quatre procurations, dont mention ci-avant, lesquels ont déclaré souscrire aux actions nouvelles comme suit:

- quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante (4.270.240) actions nouvelles de catégorie A, par la société DEFI 3 ALPHA LUX susmentionnée, payées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante Euros (4.270.240,- EUR) détenue par celle-ci à l'encontre de la Société;
- quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante (4.270.240) actions nouvelles de catégorie A, par la société Indufin Capital Partners S.A. SICAR susmentionnée, payées par l'apport et la transformation en capital d'une

créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre million deux cent soixante dix mille deux cent quarante Euros (4.270.240,- EUR) détenue par celle-ci à l'encontre de la Société;

- trois million sept cent soixante deux mille (3.762.000) actions nouvelles de catégorie B, par la société KG Management susmentionnée, payées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois million sept cent soixante deux mille Euros (3.762.000,- EUR) détenue par celle-ci à l'encontre de la Société;

- un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.104.375) actions nouvelles de catégorie C, par la société SIPPP2 susmentionnée, payées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de un million cent quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (1.104.375,- EUR) détenue par celle-ci à l'encontre de la Société.

Les deux apports autres que numéraires ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 26 juin 2013 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises à Luxembourg, conformément à l'article 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement. Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de Kyotec Group S.A. à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à dix huit million deux cent neuf mille six cent cinquante-deux Euros (18.209.652,- EUR), divisé en onze million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quatorze (11.599.974) actions de catégorie A, cinq million cent neuf mille six cent soixante-dix-huit (5.109.678) actions de catégorie B et un million cinq cent mille (1.500.000) actions de catégorie C d'une valeur nominale de un Euro (1,-EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30201.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013091677/115.

(130112154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Meinbach Consulting & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 43, Beschmontsbongert.

R.C.S. Luxembourg B 27.896.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Edouard MEINBACH, gérant de société, demeurant à L-7526 Mersch, 43, Beschmontsbongert.
- 2.- Madame Isabelle BROSIUS, épouse de Monsieur Edouard MEINBACH, employée privée, demeurant à L-7526 Mersch, 43, Beschmontsbongert.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

1.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MEINBACH CONSULTING & DESIGN S.à r.l., avec siège social à L-7526 Mersch, 43, Beschmontsbongert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.896 (NIN 1988 2403 095),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 avril 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 29 juin 1988.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 19 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 22 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1049 du 28 avril 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1813 du 9 août 2011.

II.- Que la société a un capital social de trente-deux mille cinq cents Euros (€ 32.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq Euros (€ 325.-), attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Edouard MEINBACH, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Madame Isabelle BROSIUS, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que les comparants déclarent expressément que la société MEINBACH CONSULTING & DESIGN S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

V.- Ensuite les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MEINBACH, I. BROSIUS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J. - M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091749/58.

(130112411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Revada, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT JUIN.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "REVADA", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 151.365, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 640 du 25 mars 2010.

La séance est ouverte à 9 (neuf) heures, sous la présidence de Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia KELKERMANS, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Amendment of the Art. 18 of the Bylaws concerning the end of the accounting year from 31 December to 30 June;
2. Amendment of the Art. 15 of the Bylaws concerning the date of the Annual General meeting from the second Tuesday of the month of June, at 11.00 o'clock to the third Tuesday of the month of November, at 11.00 o'clock.
3. Miscellaneous.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin et non plus au 31 décembre, et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 18. The business year begins on July 1st and ends on June 30th of each year.

Version française

« **Art. 18. Alinéa 1.** L'année sociale débutera le premier juillet et se terminera le trente juin de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au troisième mardi du mois de novembre à 11.00 heures,

et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

« **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of November, at 11.00 o'clock.»

Version française

« **Art. 15. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2013 prendra donc fin le 30 juin 2013,

tandis que l'exercice social courant à partir du 1^{er} juillet 2013, se terminera le 30 juin 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, est estimé à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, L. CHRISTIANY, L. KELKERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013091861/68.

(130111730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 353.274.900,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.137.

—
EXTRAIT

Par décision de son associé unique en date du 2 juillet 2013, la Société a pris connaissance de la démission de (i) Mr. Pierre Claudel et de (ii) Mr. David Catala de leurs mandats respectifs de gérants de la Société, tous les deux avec prise d'effet au 11 janvier 2013, suite à l'envoi de leurs lettres de démission.

Par cette même décision, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société est, depuis le 11 janvier 2013, composé comme suit de:

- Mr. Michael Robert Kidd, gérant;
- Mr. Jan Francis van der Drift, gérant; et
- Mr. David Hulton Colville, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour Pearson Luxembourg N° 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090966/22.

(130110388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Regenerative Power Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activité Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 160.850.

—
Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091016/10.

(130110994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pegnitz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 97.738.

—
EXTRAIT

En date du 11 janvier 2012, l'associé unique de la Société. DH Real Estate Luxembourg S.à r.l. a changé sa dénomination en German Commercial Parks Luxembourg S.à r.l.

De plus, il convient de prendre note que le siège social de German Commercial Parks Luxembourg S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090967/15.

(130110715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.029.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 10 juin 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 24 avril 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Zora Bass, née le 8 août 1975 à Nitra, Slovaquie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur;
- Zora Bass, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Secretarial Services S.A.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013091150/29.

(130110865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Park Capital Investments S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.873.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle du gérant Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Gérant

Référence de publication: 2013090984/15.

(130110925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2013.

Jean-Jacques Josset.

Référence de publication: 2013090964/10.

(130111439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091354/9.

(130112001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Demelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 83.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091426/9.

(130111749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Demelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 83.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091427/9.

(130111927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

East West Trading & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 111.177.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091444/9.

(130112472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

European Sugar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 154.517.

Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091456/9.

(130111593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. EIM Holding Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091465/9.

(130111584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.
